

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/4319
23 mai 1960
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

EXPOSE SUCCINCT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES QUESTIONS
DONT EST SAISI LE CONSEIL DE SECURITE ET SUR LE POINT
OU EN EST LEUR EXAMEN

Conformément à l'article 11 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de faire connaître qu'à la date du 21 mai 1960 aucun changement n'était intervenu en ce qui concerne les questions dont est saisi le Conseil et le point où en est leur examen depuis la publication de l'exposé succinct relatif à la semaine terminée le 14 mai 1960 (S/4313).
